

Réforme des retraites

La CFDT santé-sociaux exige des contreparties !

Après des années d'attente, il est urgent de réformer les régimes de retraite tant public que privé.

Le gouvernement doit garantir :

- un haut niveau de pension et pas de retraite inférieure au SMIC,
- le départ possible pour les personnels dès 40 ans de cotisation (tout régimes confondus) même avant 60 ans.

Ce que nous voulons, pour les personnels de la Fonction publique hospitalière :

▶▶ L'intégration de primes dans le calcul de la pension de retraite, et notamment :

- la prime de sujétion spéciale « dite des 13 heures » pour tous les fonctionnaires hospitaliers ;
- la prime de 10 % des aides-soignants ;
- la prime Veil pour les personnels infirmiers.

▶▶ La création d'une caisse de retraite complémentaire obligatoire pour prendre en compte les autres primes, gérée par la Caisse des dépôts et consignations et avec une participation des employeurs.

▶▶ La bonification d'une année pour 5 années d'exercice effectif (qui permettrait toujours le départ anticipé pour les catégories dites actives).

Le projet gouvernemental, en l'état, est largement insatisfaisant.

**AVEC LA FEDERATION CFDT SANTE-SOCIAUX, LE 13 MAI,
EXIGEONS LA SATISFACTION DE CES REVENDICATIONS !**



Avec la CFDT, la volonté d'avancer